

# Vicard veut s'imposer comme une entreprise de confiance auprès des douanes

La tonnellerie Vicard s'est réorganisée pour devenir un opérateur économique agréé auprès des douanes. Une reconnaissance qui facilitera l'exportation des barriques.

La tonnellerie vicard a entamé depuis fin 2017 les démarches pour devenir un OEA, opérateur économique agréé, auprès des douanes. Il s'agit d'un label de confiance délivré sur le plan européen et reconnu sur la scène internationale qui permet d'obtenir des facilitations douanières.

« Cette démarche nous permet de renforcer le lien avec nos clients. C'est une sorte de "passeport diplomatique" pour certains pays, explique le président, Jean-Charles Vicard. Nos containers n'auront plus de risque de stagner dans les ports. Il nous est déjà arrivé que des grèves des douanes dans les ports nous posent problème. Quand on envoie des barriques à flux tendu, par exemple pour la campagne des blancs vers les États-Unis, il est possible qu'elles n'arrivent pas à temps. Quand le client est mécontent, il ne se tourne pas vers les douanes mais vers la tonnellerie. Un flux de transport pérenne est indispensable pour la bonne relation avec nos clients. »

Pour devenir opérateur économique agréé, la tonnellerie a deux étapes à franchir. « La première concerne les mesures de sécurité sur le site; la seconde : la simplification douanière, explique Mathieu Michel, responsable Qualité chez Vicard.

Dans un premier temps, un sens de circulation a été mis au point pour éviter que les professionnels et les visiteurs ne se croisent. Il a fallu également créer des zones d'accès pour limiter le passage dans les zones dites sensibles et contrôler ainsi qui a accès aux marchandises.

Parmi les mesures prises, les bâtiments ont été sécurisés et les chais mis sous verrous.

La circulation entre les bâtiments a également été réduite et la zone d'emballage a été déplacée lors de la réorganisation des flux de circulation.

## DES MOIS DE PRÉPARATION

Pour la tonnellerie Vicard, ce chantier s'est avéré de longue haleine. « Le site a évolué en très peu de temps. L'agrandissement s'est d'abord fait en fonction de la place. Ça a toujours bien fonctionné comme ça. Là, il nous a fallu repartir pratiquement de zéro, reprend Mathieu Michel. Il y a un an et demi, nous étions loin du compte sur les mesures de sûreté. Elles ont demandé beaucoup de travail. Elles se sont achevées il y a six mois et ça nous a permis de nous faire la main sur le nouveau système. Nous avons eu un gros travail dans l'organisation de la gestion des accès. L'objectif des douanes est de sécuriser la chaîne logistique internationale. Elles veulent que l'on assure la sûreté et la sécurité des marchandises qui partent à l'export. »

Pour Émilie Faugère, responsable marketing et communication, le résultat « est intéressant pour nous, mais aussi pour les échanges avec les douanes. » Pour l'heure, ce n'est pas une labellisation obligatoire mais l'OEA répond à un cahier des charges de plus en plus exigeant, alors que la tonnellerie Vicard travaille à 70 % à l'export. « Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais nous pensons qu'elle deviendra obligatoire pour les entreprises qui exportent dans quelques années », reprend Laurent Barré, responsable sûreté sécurité. Pour Mathieu Michel, c'est aussi un gage donné aux clients de la tonnellerie. « Les douanes n'ont pas les moyens de s'intéresser à toutes les entreprises qui exportent ». Elles leur demandent de jouer le jeu et d'apporter cette maîtrise dans leur partie de la chaîne logistique et, en contrepartie, de leur faire un peu plus confiance en



La reconnaissance comme opérateur économique agréé permettra à la tonnellerie de simplifier ses relations avec les douanes.

facilitant et fluidifiant leurs échanges internationaux. « L'objectif pour nous, c'est de simplifier nos échanges internationaux. »

Il reste un second volet à mettre en place pour faire la demande d'une labellisation : celui de la simplification douanière. Ce n'est qu'une fois ce volet terminé que la tonnellerie Vicard pourra faire sa demande. « Nous aurons ensuite un dossier simplifié à déposer. Puis les douanes auront trois mois pour faire l'audit, détaille Mathieu Michel. Une entreprise certifiée, c'est une entreprise de confiance, disent les douanes. »

/ ALEXANDRE VESCHINI /

## UN CAP DÉLICAT A PASSER POUR LA TONNELLERIE ?

Jean-Charles Vicard ne cache pas ses inquiétudes sur l'évolution du marché de la tonnellerie dans les prochains mois : « Nous allons avoir une campagne sur les vins aux États-Unis qui va être assez difficile aux États-Unis à cause des feux de forêt. Les vignobles ont été contaminés lors des incendies d'août et de septembre, pendant les vendanges. Une grosse partie de nos clients n'a pas pu vendanger. Les cuves qu'ils ont réceptionnées sont dans les chais, vides. Elles sont prêtes à servir pour le millésime 2021 et nous risquons d'être impactés très fort sur les commandes de cuves neuves sur les périodes de février-mars. Nous nous attendons à plusieurs mois assez compliqués où nous allons perdre presque 50 % d'activité sur les États-Unis, qui représentent le quart de notre chiffre d'affaires. Nous avons tout de même la chance d'être à Cognac et d'avoir un secteur qui tourne bien. Si les barriques neuves pour les vins vont baisser, le reconditionnement des fûts d'occasion pour le cognac et les eaux-de-vie est en forte demande. Nous allons nous réorganiser dans ce sens. Le problème demeure que ces pôles nécessitent beaucoup de compétences. Nous allons avoir une gestion fine de nos ressources humaines à faire en mars-avril. Pour les tonnellerie qui ne travaillent que sur le Bordelais et la Bourgogne, ça va être une année très compliquée. »